

pour le transport aérien. Ce document ne remplace pas le jugement du clinicien.

Objectifs

- Favoriser la prise en charge optimale et sécuritaire d'un patient pédiatrique suspecté ou diagnostiqué avec une infection au virus SARS-CoV-2 nécessitant un transfert interhospitalier
- Minimiser le risque de contamination des équipes soignantes et du personnel pré-hospitalier.

Définition d'un cas suspecté

- *La définition de cas suspectés pour l'urgence et les soins intensifs sera la même que celle fournie par la santé publique du Québec*
- *Tous les cas d'infections respiratoires sévères COVID-19 négatives sans étiologie demeurent en isolation COVID-19 jusqu'au résultat du deuxième test de dépistage.*

Critères pédiatriques d'admission aux soins intensifs

1. FiO₂ > 30 % pour saturation > 90 % (pour les patients avec diagnostic confirmé de COVID-19. Pour les cas suspecté : selon jugement clinique)

2. Détresse respiratoire significative